

minuer tous les salaires de 10 % à partir du 20 avril, date successivement reculée jusqu'au 18 mai.

ATTITUDE DES SYNDICATS LIBRES (C. F. T. C.)

Les Syndicats Libres profitent de la circonstance pour exposer, tout au long, les raisons qui s'opposent actuellement à toute baisse des salaires.

Raisons d'ordre moral : Le salaire est parmi les éléments du prix de revient le dernier auquel on puisse toucher, les salaires de Roubaix-Tourcoing n'ayant pas suivi, depuis dix ans, le coefficient toujours plus élevé du coût de la vie.

Raisons d'ordre économique : Maintes personnalités industrielles ont affirmé que les remèdes à la crise des affaires relèvent exclusivement de l'organisation de la production et de la réforme fiscale.

Raisons d'ordre social : L'imprudence apparaît évidente de s'exposer à de graves conflits pour des résultats économiques aléatoires.

APPEL AUX POUVOIRS PUBLICS

Le 30 avril, la Commission Patronale maintenant sa décision, les Syndicats Libres firent appel au Gouvernement, d'abord par lettre, puis le 5 mai, au cours d'une entrevue avec M. le Préfet du Nord.

Différentes entrevues eurent lieu entre M. Landry, Ministre du Travail, les délégués ouvriers et les délégués patronaux, M. le Ministre engagea les parties à une suprême tentative de conciliation dans une entrevue directe au siège du Consortium, le 16 mai au matin.

LA JOURNÉE DECISIVE

Le samedi matin, dans une entrevue avec M. Ley, secrétaire de la Commission Intersyndicale Patronale, les délégués des Syndicats Libres approuvèrent que ladite Commission, renouant « momentanément » à la baisse de 10 % sur les salaires, avait décidé à la date du 18 mai la suppression de la « prime de présence » et que cette décision serait portée, dès l'après-midi, à la connaissance des ouvriers par voie d'affiches.

Les délégués des Syndicats Libres ayant demandé, par transaction et pour éviter un grave conflit, que cette prime ne soit réduite que de moitié, M. Ley répondit que ce n'était pas possible. De même, il s'opposa formellement à la suppression de l'expression « retirant momentanément la diminution de 10 % ».

La parution de l'affiche patronale, aggravée par un communiqué paru dans la presse du 17 mai, « maintenant entièrement le plan de diminution des salaires », déclencha la grève générale. Votée le samedi soir par les Cégétistes au cours de leurs réunions, elle l'était également le dimanche par les Syndicats Libres, à la suite de leurs Assemblées Générales.

En participant à la grève, les Syndicats Libres se déclarent toutefois prêts à reprendre les négociations en vue d'une prompt solution du conflit et en sollicitant dans ce but la médiation rapide des Pouvoirs Publics.

Voilà, brièvement résumé, les phases de ce grave conflit qui vient éprouver durement les travailleurs du Textile. De tout notre cœur, nous souhaitons qu'il se termine dès que possible en apportant satisfaction aux légitimes revendications de nos camarades du Nord.

En terminant, rappelons la conclusion d'un article paru dans « Le Nord Social » du 24 mai :

« Il n'a pas dépendu des Syndicats Libres d'éviter à nos populations ouvrières les tristesses d'une nouvelle grève.

« Il leur reste la fierté d'avoir tout mis en œuvre pour en prévenir le déclenchement et la volonté de tout entreprendre pour lui trouver une solution rapide et juste. » P. FROMY.

Impressions de Pèlerinage

Paris, 12 h. 30, gare de Lyon, sous un doux soleil printanier, notre train s'ébranle lentement. De notre cœur une prière fervente monte vers le ciel. Dans notre compartiment, nous faisons rapidement connaissance ; la chose est d'ailleurs très facile, n'avons-nous pas mes chers camarades de la métalle, de l'ameublement et d'employés, l'habitude de lutter ensemble pour le bon combat ? Quelle joie pour nous, en ce beau jour, où nous allons puiser ensemble une force nouvelle aux pieds de Celui qui est le gardien de l'infaillible Vérité ! Les fatigues de ce long voyage, qui donc oserait y songer ? Pas plus nos soucis de travail, assises près de nous, que nous-mêmes. Une même joie, une même espérance nous unit tous fraternellement en ce jour.

Et voici que rapidement défile sous nos yeux le joli paysage de la Côte-d'Or : Dijon déjà. La 1^{re} étape nous a semblé très courte. Il nous a paru si beau, ce joli coin de notre France, et une amitié si profonde nous unit tous, que les minutes s'envolent avec la rapidité de l'éclair.

Après notre dîner au buffet, servi d'une façon parfaite grâce aux bons soins de l'agence Zabin, nous repartons vers Modane, non sans avoir en commun récité notre prière du soir. Cependant que quelques-uns sommeillent, nous nous efforçons de distinguer dans la nuit qui est tombée le lac du Bourget où, comme des étoiles, se reflètent de ci, de là, quelques lumières au flanc des montagnes.

Mais voici Modane, la douane, le change, et, Mon Dieu ! l'inspection du train par les chemises noires (pas trop terribles !). Nous repartons vers l'Italie, le pays des Arts, de la lumière, du joyeux soleil où fleurissent les orangers, le pays des artistes, mais surtout pour nous le pays où il y a 20 siècles, des milliers et des milliers de martyrs ont avec leur sang généreux témoigné de l'Eternelle Vérité du Christ, de son amour pour ceux qui souffrent, qui pleurent, qui sont assoiffés de justice et de vérité. Nous savons que là-bas nous retrouverons les pierres du Colysée, témoins du jour martyr, mais aussi Celui qui nous attend, nous les humbles travailleurs de l'usine, du magasin, du bureau, pour nous redire, au nom du divin ouvrier de Nazareth, que nous sommes les privilégiés, nous qui souffrons aussi parfois, nous qui sommes assoiffés de justice sociale, qui pleurons de voir tant de nos frères le maudire et le blasphémer. Oh ! les douces paroles de réconfort que dans quelques heures nous allons entendre ! L'inoubliable souvenir qu'elles laisseront au fond de nos cœurs !

Et voici le joli paysage qui de Gènes, depuis le lever du soleil jusqu'au soir à notre arrivée à Rome, nous a charmés. Mais que vais-je entendre, l'ami Bellevalère m'accorde 1 colonne pour mes impressions de voyage, et voilà que je m'apprête à faire tout un journal. Forcé m'est donc d'abréger.

Nos impressions les plus fortes et les plus douces à la fois, et qui furent telles qu'elles nous tirèrent à tous les larmes des yeux, nous les éprouvâmes pendant la messe aux Catacombes. Oh ! ce « credo » en chanté de tout cœur en ce lieu, et ces jeunes prêtres passant au milieu de nous, prêts distribuant le Pain des Saints, comme jadis les apôtres aux premiers chrétiens ! Pour toute décoration, sur l'autel,

la nappe blanche, le Christ, les cierges ; au mur, des palmes, ces jolies palmes d'Italie, qu'avec leur sang conquièrent les premiers chrétiens. Comme nous nous sentions plus près de notre Dieu ! Quelle plume pourrait décrire ce qu'à cette heure tous nous ressentions.

Mais il me faut maintenant renoncer — pour l'instant du moins — à décrire mes visites à ces églises de Rome, merveilles d'art, élevées par la Foi de nos artistes pour parler de cette douce réception des Pèlerins Français au Vatican, dans les jolies galeries de Raphaël donnant sur la Cour Saint-Damas, où nous étions assis en ce beau jour de l'Ascension, et que baigne de rayons d'or le soleil qui nous inonde. Une formidable clameur s'éleva : « Vive le Pape ! Vive Pie XI ! ». Voici en effet le Père commun des fidèles s'avancant vers ses enfants de prédilection, ceux qui spécialement il reçoit aujourd'hui : les enfants du Pays de France, agenouillés devant Lui. Il nous présente à tous sa main à baiser, nous souriant fraternellement. Dans quelques minutes il portera ses lèvres sur l'étendard de nos gentilles sœurs de travail, les Hermines, et comme il verra les larmes d'émotion couler de leurs yeux si purs, n'aura-t-il pas cette parole si pleine d'affection et de bonté : « Oh, c'est gentil ! ». Oui, petite compagne de labeur, vous avez eu raison de laisser déborder votre cœur, plein de délicatesse et de grâce bien françaises.

Puis dans la salle du Trône, où nos acclamations l'ont accompagné, Pie XI nous retrace à tous, patrons et ouvriers, nos grands devoirs de justice et de charité fraternelle. Il nous rappelle les grands devoirs de l'Encyclique « Rerum Novarum », puis nous exhorte dans la justice et la paix à faire régner le Christ-Roi. Après la bénédiction papale monte une clameur formidable, le « Credo », où tous nous mettons le meilleur de nous-mêmes. Inoubliables instants qu'il faut avoir vécus pour en saisir toute la puissance !

A la sortie de cette audience bénie, nous nous retrouvons, les 43 nations, dans la cour de la Chancellerie Apostolique où a lieu la grande Réunion Internationale. Là tous ces délégués n'ont qu'une âme pour célébrer, plusieurs en français, les bienfaits de « Rerum Novarum ». Qui donc, ô insensé, oserait prétendre encore que l'Eglise est l'ennemie du peuple ?

En est-ce donc fini de cette douce journée ? Non, car il nous est donné d'assister encore à une cérémonie inoubliable, la procession aux flambeaux, du Latran à Ste-Marie-Majeure, cérémonie très rare d'ailleurs, où, en présence du peuple de Rome, l'on promène le portrait de la Vierge attribué à Saint Luc. Toute la foi vibrante du peuple italien se donne rendez-vous à cette belle manifestation de foi, où vibre vraiment l'âme populaire.

Après une nuit de repos bien gagnée, et la sainte communion dans nos communautés où nous sommes si bien reçus, nous nous retrouvons à Saint-Pierre pour la messe papale. Voici que soudain retentissent, majestueuses et superbes, les sonneries des trompettes d'argent. Pauvres trompettes, plus fortes encore que vos sonneries, les acclamations vont vibrer jusque sur leur base les colonnes de marbre qui soulèvent la basilique vaticane. Des milliers et des milliers d'hommes, patrons et ouvriers chrétiens,

venus de tous les points d'Europe, acclament Celui qui ici-bas incarne la justice sociale et la vérité. Avec quel recueillement mêlé d'émotion, nous assistons à cette messe dans sa touchante simplicité ; ce « credo », chanté de nouveau par tous ces peuples, comme hier par nous Français, la bénédiction papale, puis de nouveau, porté sur la sédilia, Pie XI redescendant la basilique. Quel spectacle !... Les trompettes de nouveau résonnent. Qu'importe, nul n'y prend plus garde, les mouchoirs s'agitent, les mains se lèvent au-dessus des têtes. Aux clameurs de tonnerre de tous ces peuples, le « Viva et papa » des Italiens se mêle au « Vive le Pape » des Français et qu'un bon groupe de Cégétistes qui ont réussi à se grouper au bas de la basilique, lancent de tout leur cœur, Instant mémorable, Pie XI fait arrêter la sédilia se lève, en bégayant toujours, sourit paternellement à cette foule immense qui ne peut retenir ses pleurs et ses acclamations.

Où triomphe en ce jour, ô doux Vicaire de Jésus, la paix et la justice s'acclament. Nous la voulons, comme notre Frère, le petit enfant de la crèche. Nous la voulons, nous le capital et le travail, nous la voulons au sein de notre Patrie et par elle au sein de l'humanité.

Combien il me reste encore à décrire ! Mais vraiment j'abuserais aujourd'hui. Je m'arrête ici, remettant au mois prochain la fin de ces impressions, faites de joies si douces, si pures et si pleines d'espérance.

Plus que jamais, groupez-vous, Amis, derrière notre étendard syndical, le doux ouvrier de Nazareth vous y invite, l'Eglise infaillible vous y presse, la paix sociale l'exige !

Claude BACHELIER, Propagandiste ouvrier de l'U. R. O.

Une déclaration des Syndicats Chrétiens Allemands sur la Crise économique et la réduction des salaires

Le bureau de l'Union Syndicale allemande (Deutscher Gewerkschaftsbund), qui est le groupement central des syndicats chrétiens d'Allemagne, a publié une déclaration dont voici les passages essentiels.

La question des prix et des salaires reste toujours le problème central de la politique économique allemande. Les expériences des derniers mois ont démontré que les patrons ont réussi, dans une large mesure, à réaliser leur programme de réduction des salaires, nominaux, qui ont été abaissés, mais ce n'est pas seulement les salaires la plupart des salariés allemands ont perdu une partie considérable de leurs revenus réels. Les espérances optimistes au sujet d'une action pour abaisser les prix ont été déçues. Il est bien vrai que certains prix demandés au dernier consommateur ont été abaissés quelque peu, mais dans l'ensemble, il faut bien constater que la baisse de revenu a été beaucoup dépassée celle des prix. Du point de vue social, la discordance entre le mouvement des prix et celui des salaires a été désavantageuse pour l'ouvrier, même pour celui qui a encore du travail. D'autre part, l'espoir que la baisse des prix et des salaires assureraient un nouvel essor économique a été déçu.

Cette constatation nous oblige à opposer un refus catégorique à la revendication d'une seconde réduction des salaires, présentée actuellement dans les milieux patronaux. La réalisation de ces propositions, que l'on espère obtenir au prix d'une désagrégation du système des contrats collectifs et de l'arbitrage ramènerait les salaires à un niveau incompatible avec le degré de civilisation actuelle sans que par ce moyen l'économie nationale soit améliorée.

De même, mis en face des problèmes de la politique commerciale qui se posent actuellement, on ne peut négliger leurs répercussions sur les salaires réels et les possibilités d'emploi de main-d'œuvre. Etien que les syndicats chrétiens aient, à maintes reprises, approuvé la politique qui tend à assurer et garantir l'agriculture allemande, nous devons nous opposer à une extension des mesures protectrices qui menaceraient le niveau de vie de l'ouvrier et le priveraient de son gagne-pain.

Le fait que le nombre des chômeurs est monté à cinq millions prouve que la réduction des salaires n'est pas un remède au chômage. Une répartition rationnelle des possibilités de travail par une réduction de la durée du travail doit être envisagée sérieusement. Si, malgré des exemples montrant d'une façon probante que la réduction de la durée du travail exerce une réaction favorable, les patrons se refusent à de libres ententes à ce sujet, il n'y aurait plus moyen d'obtenir une intervention législative conforme aux besoins du temps de crise. On pourrait alors laisser aux entreprises la liberté de répartir les heures de travail, il conviendrait d'appliquer, lors des nouveaux embauchages, une réduction des cotisations à la caisse de chômage et de taxes pour heures supplémentaires perçues en faveur de cette caisse. Une réduction de la durée du travail est inévitable ; elle seule permettra d'alléger et d'améliorer la condition physique et psychique des chômeurs.

Une diminution des prestations de l'assurance-chômage est inacceptable. Par contre, une simplification de tout le système conformément aux propositions de l'Union syndicale allemande nous paraît nécessaire. Une nouvelle réglementation de l'allocation pour chômage partiel et des allocations de crise et de « bienfaisance » (Wohlfahrt unterstützung) est particulièrement urgente.

La garantie de l'assurance sociale est une nécessité absolue. L'intention des patrons de faire rapporter les améliorations introduites dans l'assurance-accident ces dernières années crée une grande inquiétude parmi les assurés et le gouvernement devrait s'opposer à ce renouveau.

La situation de l'assurance-invalidité et de la caisse des mineurs demande des mesures immédiates et des modifications à la loi en vigueur afin de garantir l'avenir de ces institutions.

La situation précaire de l'assurance sociale est une conséquence de la guerre et de ses répercussions. Les fonds de réserve de l'assurance ont été épuisés par l'inflation. D'autre part, les dépenses ont augmenté constamment par suite de l'augmentation des besoins résultant de la guerre, tandis que les recettes ont diminué par suite des effets de la rationalisation, qui a diminué le nombre des cotisants. L'assurance des mineurs doit supporter en outre, les charges résultant des droits des ouvriers capitulés des pays détachés de l'Allemagne.

Devant la misère à laquelle doit faire face le peuple tout entier, il est inadmissible de faire appel, outre mesure, au sacrifice des ouvriers seuls ; toutes les classes doivent être prêtes à apporter leur aide.

Informations sociales du B. I. T. 27 Avril 1931.

Le XI^e Congrès de la Fédération de la Métallurgie

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties similaires (C. F. T. C.) a tenu son XI^e Congrès annuel le 23 mai 1931, sous la présidence de Charlemagne Broutin, président fédéral.

Le rapport moral présenté par Paul Le Bihan, secrétaire général, a souligné l'activité féconde de la Fédération durant l'année écoulée et les progrès sensibles réalisés par les Syndicats affiliés se chiffrant par une augmentation de 10 % de l'effectif.

La Commission de vérification des mandats composée de : Courbet (Seconcourt), Montenis (Saint-Etienne), Schweighauser (Strasbourg), vérifia

les pouvoirs des Syndicats représentés et fit connaître l'importance des délégations.

Le rapport financier concernant la Caisse Fédérale et la Caisse de Résistance, présenté par R. Bernard, trésorier, constata une situation satisfaisante.

Après le rapport de la Commission de Contrôle ; Delorme (Lyon) rapporteur, assisté de Régnier (St-Nazaire) et Verline (Lille), certifica la concordance des comptes avec le rapport du Trésorier Fédéral et proposa de lui en donner quitus, ce que le Congrès fit à l'unanimité avec ses félicitations.

Ensuite eut lieu l'Assemblée générale de la Caisse de Résistance qui, sur la proposition du Bureau Fédéral et après discussion, apporta d'importantes et intéressantes modifications aux statuts.

Au cours de la séance de l'après-midi, un projet de Caisse Fédérale de chômage, présenté par J. Pères (Paris) fut l'objet d'une sérieuse discussion et fut adopté.

Enfin, les Congressistes entendirent un rapport documenté sur la Crise économique par Ch. Broutin (Lille). Ils en étudièrent la répercussion dans la Métallurgie et les remèdes à y apporter ; un vœu important fut adopté sur ce sujet par le Congrès.

Le Bureau Fédéral fut réélu avec adjonction de nouveaux membres désignés par le Syndicat parisien de la Métallurgie.

Après avoir rendu compte de son mandat auprès de l'Union Internationale, le Président, Ch. Broutin clôtura le XI^e Congrès National en soulignant les progrès à accomplir par les Syndicats affiliés en utilisant les nouveaux moyens mis à leur disposition par la Fédération.

Se prononce :

a) pour le maintien de salaires vitaux, compte tenu du coût de la vie toujours élevé, et devant faire face aux besoins normaux de la famille ouvrière ;

b) pour la généralisation des allocations familiales, le retour des mères de famille au foyer et l'élevation, à 14 ans, de l'âge de la scolarité ;

c) pour le contrôle et la limitation de la main-d'œuvre étrangère aux besoins réels de l'industrie ;

d) pour la réduction des heures de dérogations permanentes à la loi de huit heures, la suppression des heures de récupération et l'établissement de la semaine de 44 heures avec généralisation de la semaine anglaise ;

e) pour l'assurance-chômage généralisée, par le développement des caisses syndicales, l'extension des fonds municipaux et départementaux et l'institution d'un fonds national subsidiant les caisses syndicales ouvrières jusqu'aux chômages partiels dépassant 12 heures par semaine.

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Compagnie d'Orléans

INTERVENTIONS DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS P. O.

Quarante délégués de l'Actionnaire du Syndicat Professionnel des

Optique de PARIS

Optique de PARIS, 10^e PHARMACIE de PARIS, place MANTES, Paris. Prix imbattable. Lunettes Pince-Nez. Qualité-Précision. Exécution des Ordonnances. Réparations et Transformations.



Cheminots de France du-Réseau P. O., adhérent à la Fédération Française des Travailleurs Chrétiens, 5, rue Cadet, à Paris, ont participé effectivement à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, qui a eu lieu le 27 mars, à Paris, en l'hôtel de la Compagnie.

Au cours de la discussion du rapport du Conseil d'administration, l'Actionnaire Syndical est intervenu par l'organe de :

1^{er} M. Emile Oudin, de Tours, Président du Syndicat, qui après avoir spécifié très nettement l'attitude des adhérents vis-à-vis du Capital et du Travail, qu'il représentait également à cette Assemblée en tant que travailleurs et actionnaires, rappela au président du Conseil d'administration qu'il lui avait soumis un certain nombre d'économies sur lesquelles il ne reviendrait pas, espérant bien qu'il les apprécierait. Cependant, il croyait devoir lui demander à nouveau de vouloir bien délimiter, dans les dépenses de personnel, les échelles 1 à 10, 11 à 13 et hors statut, avec le nombre d'agents appartenant à ces catégories.

2^e M. Paul Watrin, avocat, reprenant pour son compte l'exposé de la situation de l'Actionnaire qui venait de faire M. Oudin, souligna avec chaleur qu'il avait un gros intérêt pour le Conseil d'administration, les Actionnaires et toute la Compagnie, de réserver à la prochaine vacance, une place d'Administrateur à un membre qualifié de cet Actionnaire lequel saurait apporter souvent des suggestions utiles pour les intérêts tout ensemble du Personnel et de la Compagnie ;

3^e M. Paul Lacassagne, de Limoges, Vice-Président du Syndicat, qui souligna l'importance des impôts sur les chemins de fer, plus élevés en France qu'à l'Étranger, et demanda que l'on s'efforce d'en obtenir la diminution. De même, il voudrait obtenir l'assurance qu'on n'entendra pas la compression, parfois exagérée, du personnel, compression qui pourrait devenir nuisible à tous.

Pour le Syndicat, Le Secrétaire Général, H. GILLET.

Qui tenait peu de cas de cette encyclique (Rerum Novarum) et de sa commémoration solennelle, montrait qu'il méprise ce qu'il ignore, ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il le comprend, méprise de voir jeter à la face son injustice et son ingratitude. Encyclique QUADRAGESIMO ANNO.

SYNDIQUES !

Vous pouvez réaliser d'appréciables économies en effectuant vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent des remises à nos adhérents. Demandez la liste à la Permanence de vos Syndicats.

X^e SESSION CONFÉDÉRALE

Représentation dans les divers Conseils et organismes officiels et privés. Influence sur le terrain législatif (Suite)

Cette action peut sembler très lointaine à certains. Pourquoi ? Sans doute, croient-ils ne jamais avoir à évoluer dans ces sphères qui demandent évidemment des aptitudes et une formation adéquates. Mais à côté de cette action des dirigeants, se place celle de la plupart d'entre nous, plus obscure sans doute, mais non moins nécessaire et efficace. Les tâches, quelles qu'elles soient, sont en effet liées très étroitement les unes aux autres.

Pour les uns, il y a lieu de répondre sans timidité comme sans prétention, lorsque le syndicat sollicite pour tel poste ou telle fonction représentative.

pagande et de l'extension et de l'influence syndicale chrétienne doit les encourager à travailler inséparablement dans le cadre qui leur est dévolu, car il est bien certain que cette vaste action mondiale et internationale n'est que le prolongement en quelque sorte, de l'action et de l'influence de chaque syndiqué dans sa sphère.

Nous concluons donc en insistant pour que chacun ait à cœur de se former en vue de la tâche qui l'attend, afin que, d'une collaboration intelligente et dévouée à tous les degrés de l'action syndicale, découle un mieux-être réel pour la classe ouvrière et donc un ordre social durable, parce qu'imprégné de justice et d'équité.

L'Action professionnelle de la C. F. T. C.

L'action professionnelle de la C. F. T. C. (1) a pour but de poursuivre l'amélioration des conditions

qui sont faites actuellement aux travailleurs dans le monde du travail. Parmi ces améliorations, il en est une toute spéciale : c'est le contrat de travail, « document essentiel pour le travailleur ».

Défense du contrat de travail

Le contrat de travail est appelé à remédier à l'état d'infériorité où se trouve le travailleur vis à vis de son patron.

Ce contrat n'est pas, ainsi que le prétendent les économistes libéraux, comme un achat ou une vente, ou encore une sorte de location ; ceci est faux, car le sujet du contrat c'est l'homme en tant que force productive ; donc, sujet intelligent possédant une activité morale. Or, ces éléments « moraux » d'activité comportent des obligations réciproques de justice et de charité pour les patrons comme pour les travailleurs.

leur service dans telles ou telles conditions moyennant telle ou telle rémunération.

Autrefois, tant d'être assemblés, il eût été très difficile aux travailleurs de discuter ainsi les conditions du travail.

A notre époque, grâce à l'organisation professionnelle, il est devenu beaucoup plus facile de défendre le contrat de travail.

En effet, le contrat de travail peut être de deux sortes : ou individuel, passé entre le travailleur et son employeur ; ou collectif, résultant d'une entente prise par les syndicats d'employeurs et les syndicats de travailleurs, chacun au nom de leurs commettants.

L'Etat ayant un droit d'intervention au moyen des lois, dans la durée du travail, la fixation des salaires, les retraites, etc., l'activité du syndicat doit précisément se manifester dans la préparation de ces lois sociales, dans leur application. Pour les salaires, en particulier, le rôle du syndicat est très important : cahier de revendications, démarches, préparations de barèmes de salaires, renseignements sur les indices du coût de la vie, etc., rien ne doit être négligé de ce qui peut améliorer le sort du travailleur.

Autres améliorations obtenues et à obtenir

D'autres questions qui touchent le travailleur ont été examinées et fortement appuyées par la C. F. T. C. En ce qui concerne les allocations familiales, par exemple, un projet de loi en instituant l'obligation a été élaboré et va bientôt passer devant les Chambres.

Pour l'application de la loi de 8 heures, le syndicat peut intervenir et est déjà intervenu efficacement en

préparant des conventions entre syndicats de patrons et syndicats de travailleurs.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, les patrons ne peuvent en modifier l'application sans demander l'avis des syndicats. De plus, la loi du 23-12-23 stipule que si un accord a été pris à ce sujet entre employeurs et travailleurs, le Préfet peut d'office étendre cette mesure à tous les établissements de la profession et de la région.

La semaine anglaise, instituée par la loi du 11-6-17, fait également l'objet de tous nos efforts, afin que tous les travailleurs puissent en bénéficier.

Un projet de loi a été mis à l'étude également par la C. F. T. C. pour que des vacances payées soient accordées à tous les salariés. De même, un vœu a été émis en juin 1927, en faveur d'une proposition de loi pour le relèvement des pensions servies aux accidentés.

Les Assurances Sociales ont toujours été soutenues par la C. F. T. C., qui a apporté son concours à

la préparation de la loi et qui maintenant s'emploie à en assurer l'application.

Nous aurions beaucoup à dire encore sur la part prise par la C. F. T. C. à la préparation ou à l'amélioration des lois concernant le travail de nuit, l'hygiène et la sécurité (délégués ouvriers à la sécurité), etc. L'énumération que nous venons de faire, forcément incomplète, de l'action professionnelle de la C. F. T. C. est cependant une preuve éclatante de sa légitimité et de sa nécessité ; en outre, elle montre aux indécis et aux insoucients ce que peuvent faire les travailleurs lorsqu'ils se groupent pour la défense de leurs intérêts. Que cette leçon les éclaire et les amène bientôt au sein de nos organisations, pour grossir nos rangs et donner plus de poids à nos légitimes revendications.

P. F.

(1) Cours de M. Jules Mennet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - CHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

Les MESSAGES de notre RÉGION

DANS NOS FAMILLES

DISTINCTION

Nous avons été heureux d'apprendre que la médaille de bronze de la Famille française a été attribuée à M^{me} Belleval, mère de cinq enfants, et femme de notre camarade Alphonse Belleval, secrétaire général de notre Union Régionale.

Nos vives félicitations à M^{me} Belleval et à notre camarade, et nos meilleurs vœux pour leur nombreuse petite famille.

MARIAGES

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de :

M^{lle} Andrée Audubert, du Syndicat des Dames Employées de Poitiers, avec M. Tancé.

M^{lle} Germaine Mousset, du même Syndicat, avec M. Paul Bruneteau.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

PRISE DE VOILE

Nous apprenons que M^{lle} Armelle Guillou, du Syndicat de l'Aiguille, section Nouveauté, de Nantes, a pris le voile chez les Sœurs Oblates de Grilaud.

Nous lui resterons unis par la prière.

DÉCÈS

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

M. P. Clergeau, fils de notre camarade Clergeau, du Syndicat des Employés de Nantes ;

M^{lle} Yvonne Barbier, sœur de nos camarades Eugène et Gabriel Barbier, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes ;

M. Bossuet, notre camarade du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, militant actif, et qui, malgré une santé précaire, avait assumé pendant plusieurs années le poste de Secrétaire du Syndicat.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

NANTES

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

Siège Social : 6, rue de Bel-Air, NANTES

La prochaine perception trimestrielle aura lieu le dimanche 5 juillet, de 9 h. à 10 h.

CHANGEMENT DE CAISSE

Nous croyons que tous nos Sociétaires assujettis à la loi des Assurances Sociales sont affiliés à la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure. C'est pendant quelques erreurs s'étant produites à l'époque de la répartition des assurés entre les différentes Caisse Primaires, il est nécessaire que chacun de nos Sociétaires s'assure qu'il est bien inscrit à la Caisse Familiale.

Le Service départemental des Assurances Sociales, rue de Strasbourg, 9, donnera ce renseignement et ceux qui auraient été affiliés à une autre Caisse devront demander leur changement, AVANT LE 1^{er} JUILLET, AU PLUS TARD.

Nous tenons des imprimés spéciaux pour cela à la disposition de nos Sociétaires.

ALLOCATIONS

Nous rappelons que la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens alloue à ses adhérents, en plus des indemnités des Assurances Sociales : 1^o deux francs par journée de maladie à partir du 6^e jour de la déclaration (dimanches et jours fériés payés) et pendant 180 jours ; 2^o le remboursement de 10 % des dépenses pharmaceutiques ordonnées par le médecin, pour l'assuré, sa femme et ses enfants.

Pour avoir droit à ces indemnités, il suffit de verser une cotisation mensuelle de trois francs pour les hommes et deux francs pour les femmes.

Quelques-uns de nos Sociétaires ne nous ont pas encore fait connaître s'ils désiraient profiter de ces dispositions, qu'ils veulent bien nous en informer le dimanche 5 juillet.

LE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE PAYÉ MOINS CHER, UNIQUEMENT PARCE QU'IL EST ŒUVRE FÉMININE.

Mgr RUCH.

DIMANCHE 5 JUILLET 1931 — 24, RUE DU BOCCAGE
DANS LES JARDINS ET SALONS BERNARD

GRANDE KERMESSSE

organisée par les Syndicats Professionnels Féminins avec les Concours de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens

NOMBREUSES ATTRACTIONS
LOTERIES NOUVELLES (GROS SUCCÈS)

Grand Théâtre Artistique

Comptoirs variés — Pêche à la ligne — Jeu des fceilles
Jeu de massacre — Tir — Lapinodrome, etc.

GRAND BUFFET - TERRASSE - CREMERIE

Retenez bien la date : DIMANCHE 5 JUILLET, à 13 h. 30, dans un cadre très ombragé. Amenez vos familles, vos amis. Que tous les syndiqués apportent aide et concours à cette Kermesse, le succès de la journée dépend de tous.

SYNDICAT DU LIVRE

LA SAINT-JEAN PORTE-LATINE

Pour ouvrir cette superbe journée, une messe est dite à la Cathédrale, à l'intention des défunts de la corporation, patrons et ouvriers. Au cours de cette messe, M. le Chanoine Ménard, dans une brève allocution, nous donne des encouragements pour poursuivre la tâche déjà si bien commencée, et nous demande de prendre comme modèle Saint-Jean, notre patron. A la fin de la messe, le président C. Bachelier, lit un acte de consécration de nos familles au Sacré-Cœur.

Après le petit déjeuner, les cyclistes se mettent en route pour la « Mi-Cottière », propriété des Syndicats Nantais, où doit avoir lieu le Banquet fraternel, et les autres se dirigent vers la Gare.

Dès notre arrivée, nous visitons cette splendide propriété, où nous respirons à plein poumons. Les amateurs se font un jeu de prendre des photos pour garder souvenir de cette agréable journée.

Mais le grand air à vite fait d'aigrir les appétits, et c'est avec plaisir que, sous les ombrages du parc, l'on se réunit pour le Banquet, auquel nous représentés les différents syndicats de l'Union Nantaise.

A la fin du repas, M. Buerné, président de l'Union Nantaise, prend le premier la parole pour remercier notre président Bachelier de son aimable invitation. Il ne sait comment manifester la joie qu'il a de se trouver aujourd'hui au milieu de nous.

Notre Président remercie alors chacun de ceux qui sont là, mais en insistant tout particulièrement sur un à qui nous devons une reconnaissance toute particulière pour tout ce qu'il a fait pour nous, qui a été comme le Bon Pasteur à la recherche des brebis égarées ; son nom est sur toutes les lèvres : notre ami Belleval. En gage de reconnaissance, dit-il, permettez-nous d'offrir ces humbles fleurs à celle qui fut privée de ta présence au foyer familial ; qu'elles symbolisent ces mots : Amour et reconnaissance. C'est alors une tempête d'applaudissements. Profondément ému de la sympathie à son égard, Belleval ne trouve rien de mieux pour exprimer ses remerciements, que de donner à notre Président une affectueuse accolade.

La parole passe ensuite à Yves Bodiguel, président de la Fédération Jostice. Il nous apporte l'assurance de la plus grande collaboration avec les syndicats, et souhaite l'entente parfaite de ces deux groupements qui tendent vers le même but : celui d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

Marius Dubar, au nom du Syndicat de la Métallurgie, souhaite de voir s'établir entre les différents syndicats ouvriers, une inter-syndicale ouverte qui organiserait des cercles d'études, des fêtes, etc., et traiterait des questions intéressantes des travailleurs de toutes professions. Puis, Gautier nous apporte le salut fraternel des syndiqués de l'ameublement. Et le déjeuner se termine au milieu de chansons.

L'après-midi, nous partons en balade à Champcoceaux, d'où nous admirons les superbes étangs de la Loire. Enfin, avec regret, nous dirigeons vers la gare, tous contents

d'avoir passé une agréable journée remplie de la plus franche amitié, et nous promettant bien de recommencer à première occasion.

J. R.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Nos camarades ont pu se rendre compte d'une façon générale de ce que fut le XI^e Congrès de notre Fédération, par la lecture du compte-rendu figurant en deuxième page de ce numéro.

Nous leur donnons rendez-vous pour notre réunion générale du 28 juin, au cours de laquelle nous pourrions leur donner plus de détails, et essayer de leur faire partager nos impressions.

Ce fut une très bonne journée. Le 28 juin en sera une autre. Camarades métallos, soyez tous présents le 28. A l'œuvre, de tout cœur ! En avant sans relâche !

SYNDICATS FEMININS

KERMESSE

La Commission des fêtes se réunira le lundi 15 juin à 19 heures, salle Léon XIII, pour l'organisation de la Kermesse. Que toutes les adhérentes qui désirent donner leur concours pour les comptoirs ou les attractions, ne manquent pas de venir à cette réunion, très importante pour le succès de la Kermesse.

PROMENADE

Nous rappelons que les inscriptions pour la promenade du 12 juillet à Ste-Anne-d'Auray seront prises à partir du 8 juin jusqu'au 30 juin.

SYNDICAT DES EMPLOYES

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix aux élèves de nos Cours Professionnels, pour l'année scolaire 1930-1931, aura lieu le jeudi 11 juin, 6, rue de Bel-Air, salle Léon XIII, à 20 heures précises. Y sont invités tous nos élèves, avec leurs parents, ainsi que tous les membres du Conseil Syndical (dont la réunion mensuelle suivra la distribution des prix).

INDRET

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Siège Social : rue des Grandes Vignes LA MONTAGNE (Loire-Inf.)

UNE JOURNÉE SOCIALE

Notre journée sociale revêtira cette année un caractère particulier : 40^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum ». Aussi à cette occasion avions nous fait la propagande nécessaire pour encourager nos adhérents et amis à assister nombreux aux différentes manifestations de la Journée.

Samedi 2 Mai

Au patronage, à 20 heures, une conférence était donnée par notre ami Georges Lucas, président de l'Union Régionale, qui d'une façon magistrale commenta clairement l'encycli-

que « Rerum Novarum », parlant de l'histoire des travailleurs, des corporations au moyen-âge, de leur suppression en 1791 par la loi Chapelier, enfin au siècle dernier de « cette soit d'innovations » qui depuis longtemps s'était emparée des sociétés et les tenait dans une agitation fiévreuse, et devait tôt ou tard passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. En effet, l'industrie s'est développée et ses méthodes se sont complètement renouvelées. Les rapports entre les patrons et ouvriers se sont modifiés. La richesse à affluer entre les mains d'un petit nombre, et la multitude a été laissée dans l'indigence. Les ouvriers ont conçu une opinion plus haute d'eux-mêmes et ont contracté entre-eux une union plus intime.

Développant ensuite le thème de ce grand mouvement social, de cette chartre que Léon XIII donna au monde des travailleurs en 1891, notre ami G. Lucas, sut souligner les grands devoirs des ouvriers et des patrons, et mettre en parallèle nos Albert-de-Mun, nos Léon Harmel, nos La Tour du Pin, et autres promoteurs du mouvement social chrétien, avec les Karl Max et autres du même genre, qui ont mis le socialisme et la révolution à la base de toute action sociale. Il rappela les enseignements de Léon XIII et de Pie XI aux travailleurs chrétiens, les mettant en garde contre les organisations issues des cerveaux socialistes et de leurs adeptes.

Il parla également des nombreuses initiatives des catholiques sociaux en faveur des lois sociales, telle que par exemple les Assurances Sociales, dont le promoteur fut Albert de Mun, les allocations familiales que Jean Lereolle vient de faire voter à la Chambre, et il termina en formant des vœux pour que tous les travailleurs catholiques comprennent enfin qu'ils doivent entrer dans nos organisations, ce n'est pour eux un impérieux devoir, que la seule façon de trouveront la paix sociale tant désirée, ayant partout le même idéal chrétien, à l'Atelier et au Patronage.

Avant de lever la séance, nous vîmes se dérouler sous nos yeux quelques scènes de cinéma sur la vie familiale, dont le dénouement apportait l'union des cœurs au sein même du foyer.

Beaucoup de nos camarades et amis regretteront certes de ne pas avoir assisté à cette soirée, qui précéda notre Journée sociale.

Dimanche 3 Mai

C'est la grande Journée Sociale depuis si longtemps attendue par les organisateurs. Allèrent-ils avoir des déceptions ? Non. Evidemment, aux séances d'études du matin, nous avions aimé voir un peu plus de nos syndiqués. Pourquoi ne sont-ils pas venus ? Par désintéressement ? Dieu seul le sait !

A 8 h. 1/2, Georges Lucas ouvre la séance, assisté des camarades C. Bachelier et R. Monnier, et donne la parole au Président de notre Syndicat, qui avait à présenter un rapport moral, vie de notre organisation depuis l'inauguration de la « Maison Syndicale ». Rapport bien établi où E. Nicolas fait remarquer qu'il est membre du Conseil était un camarade influent. Le mot n'est pas de trop ici, vis à vis des autres syndiqués et compagnons de travail, que pour eux tout spécialement ils devaient s'ingénier à intensifier la propagande autour d'eux : perception des cotisations, distributions des journaux, etc.

Développant les grandes responsabilités de ces conseillers, il insista sur le fait que nulle décision ne doit être prise à la légère et sans mutuelle consultation ; que nul mot d'ordre ne doit être donné avant de mûres réflexions et entretiens préalables avec les représentants patronaux, et en complet accord avec la C. F. T. C. et notre Fédération de la Marine.

A la lecture de ce rapport nous avons pu constater le travail fait par notre syndicat au cours des années 1930 et 1931 : revendications visant les salaires, pensions des auxiliaires. En terminant, notre Président rappela à tous l'union des cœurs pour fêter ce 40^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum ». Qu'une nouvelle aube se lève, pleine d'espérance, et que c'est toujours à nous de militer et de travailler encore davantage.

La parole fut ensuite donnée à notre ami Bachelier, propagandiste ouvrier de l'Union Régionale qui sut rappeler le vrai rôle des syndicats chrétiens ; parlant de l'Eglise qui se penche vers l'humble et celui qui peine, des conditions actuelles des travailleurs, de la journée de huit heures, rappelant les paroles de Gaston Tessier ; et que dans les conditions actuelles de la vie, huit heures

devaient suffire pour faire vivre l'ouvrier conscient et bonneté ainsi que sa famille ; démontrant, principalement le grave danger pour les catholiques d'adhérer aux organisations adverses. Il sut mettre en lumière quelques faits locaux, tels qu'une caricature, d'un numéro du « Réveil Syndicaliste » de Nantes, tournant en ridicule les catholiques sociaux et les assurances sociales. Saisi encore les paroles prononcées par un leader cégétiste de Saint-Nazaire : « Vos cathédrales nous les raserois, et nous bâtirions des Bourses du Travail qui seront le Temple de la Cité future ». Et après, nous voyons nos amis des patronages se fourvoyer dans ces oratoires. Nous devons répéter les paroles autorisées d'un éminent prélat : « Si l'ouvrier est socialiste, qu'il aille dans une organisation socialiste. Mais s'il est chrétien, qu'il vienne au syndicat chrétien, car là seulement il trouvera le vrai bonheur et ne sera pas en lutte avec les idées qui lui sont chères ».

Cette conférence fut très applaudie et nous avons pu apprécier les réels talents d'orateur de notre propagandiste ouvrier que nous ne connaissons pas encore. A la demande générale, il a bien voulu traiter le même sujet l'après-midi au Patronage.

A 10 heures, à la Grand'Messe, un certain nombre de nos amis se groupèrent dans la grande nef de l'église paroissiale. A l'Evangile, M. le Curé sut prodiguer les plus sages conseils : « Pendant que là-bas, vers la ville éternelle, s'acheminent les pèlerinages des travailleurs du monde entier, pour porter au chef suprême de l'Eglise le témoignage de leur fidèle attachement, vous ici, Messieurs, vous vous achemez vers un idéal et par la pensée vous vous reportez avec vos frères de travail vers cette Rome, vers Léon XIII qui sut rappeler à tous, ouvriers et patrons, leurs devoirs mutuels et se pencha avec une affection toute paternelle vers la classe laborieuse ».

A midi, un repas en commun réunissait un certain nombre de syndiqués. Les représentants des diverses organisations nantaises et du syndicat professionnel d'Indret en profitèrent une fois de plus pour échanger leur point de vue et ouvrir un peu leur cœur.

Quinze heures et demie : grand concert. Une foule nombreuse se pressait salle du Patronage pour applaudir les artistes de Nantes et de Basse-Indre, qui avaient obligeamment prêtés leur concours. Ce fut un vrai régal, tant pour les yeux que pour les oreilles. De nombreux applaudissements saluèrent nos amis. Les rôles furent interprétés d'une façon magistrale. « Le Tampon du Capiston » eut vraiment du succès. Et nous ne voudrions certes pas passer sous silence Monsieur Touveron et sa troupe, qui sait toujours répondre avec empressement à nos invitations.

Nos remerciements allèrent à notre Pasteur, au Directeur du Patronage, aux artistes qui remportèrent de notre cité les palmes du succès au milieu de notre population montagnarde. Que ce « Messager » redise encore une fois merci à tous ceux qui ont bien voulu prêter, de près ou de loin, leur précieux concours et garder encore le souvenir de cette belle et riante journée sociale.

O. ZECOUTE.

SAINT-NAZAIRE

RÉUNION DU CONSEIL INTERSYNDICAL DE L'UNION LOCALE NAZAIRIENNE LE 10 MAI 1931

La séance est ouverte à 10 h. 35, sous la présidence de Villeneuve.

Etaient présents : Mme Hervoché, Mlles Raboteau, Chapron, Audiger, Guérin, Fontenaud, ainsi que Villeneuve, Bodard, Pailhuseau, Bourillon, Lolicart, Le Bourvelles, Baffé, Terrier, Fredouillard, Vian et le père Bobesse.

Absents excusés : Radin, Douault.

Le trésorier, en l'absence du secrétaire, donne lecture du rapport de la réunion précédente.

Nous sommes heureux de revoir parmi nous le camarade Baffé, absent pour maladie depuis de longs mois, et à qui nous souhaitons un rétablissement rapide et complet.

Par contre nous déplorons l'absence du dévoué camarade Chauve tenu loin de nous par une douloureuse opération ; nous lui offrons nos amitiés et nous formons des vœux pour sa guérison prochaine.

Lolicart donne l'état de la caisse à ce jour, puis le bilan de l'Union

locale depuis le 28 septembre 1930 ; les comptes sont approuvés.

Le Congrès National de la C. F. T. C. ayant lieu à Paris, aux Fêtes de la Pentecôte, les 24 et 25 Mai, le conseil intersyndical confirme la décision du Conseil des Employés d'envoyer comme délégué de l'Union locale le camarade Bodard, Président des Employés, et Régnier, trésorier des Métallurgistes.

L'ordre du jour amène ensuite Villeneuve à parler de la fête du Travail. Sur la proposition de Fredouillard, il est entendu que cette fête se fera cette année à Méan, nous convoquerons à cet effet par voie de presse toutes nos sections à y assister.

Bourillon, Secrétaire des Employés, qui a été délégué à La Roche-sur-Yon, nous donne lecture de quelques notes sur le congrès régional dans cette ville.

Grâce au dévouement et à l'activité de notre sympathique Président Villeneuve, nous sommes à jour en ce qui concerne les inscriptions sur les listes prud'homales, nous devons le remercier de son travail de longue haleine ; néanmoins, comme l'indique Villeneuve, il reste encore de la besogne à faire, et pour que tout soit à point au moment des élections, il demande de l'aide pour que rien ne manque au succès de la cause. Seront candidats, pour ces élections, Bodard et Villeneuve.

Loi Astier. — Il est donné connaissance d'une circulaire de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique, Bodard, Président du Syndicat des Employés, a, au cours de la dernière réunion de ce syndicat, été désigné pour le représenter et souscrire. Le conseil approuve et les autres syndiqués sont invités à suivre cet exemple.

Cette question de l'enseignement technique et de l'application de la loi Astier doit retenir toute notre attention.

La séance est levée à 11 h. 30.

P/ le Conseil Intersyndical, A. LOLICART.

FÊTE DU TRAVAIL

Comme l'avait décidé le Conseil Intersyndical, dans sa séance du 10 mai, la fête du Travail eut lieu à Méan le jour de l'Ascension, pour tous les groupements professionnels de l'Union Locale Nazairienne.

A 8 heures, nombreuse assistance à la messe où des places sont réservées pour nos syndiqués.

La chorale se fait entendre dans un programme de choix.

Toutes nos sections sont représentées.

Au sermon, un Père des Missionnaires de l'Immaculée, nous fait une belle allocution sur la doctrine du Christ, ses enseignements et ses rapports avec le monde des Travailleurs.

A 9 heures, séance d'études, salle St-Eloi. Sur l'estrade, Alexis Villeneuve, Président de l'Union Locale, est assisté de Tournabien, Président du Syndicat des Métallurgistes, de Bodard, Président des Employés, de Mlles Raboteau et Guérin, Présidentes des Employées et des Ouvrières, ainsi que des membres des bureaux des divers syndicats.

Le Président remercie d'abord la Section de Méan organisatrice de cette fête, puis on aborde l'ordre du jour.

Le camarade Lolicart, trésorier de l'Union Locale, donne de larges extraits du rapport de Marcel Poimbois sur le 8^e Congrès Fédéral des Employés ; les effectifs de notre Fédération d'Employés montrent clairement que cette organisation est bien la plus représentative, les résultats des dernières élections au Conseil supérieur du Travail, le prouvent aussi abondamment.

Le Président exprime sa satisfaction de voir les dirigeants du Syndicat des Employés Nazairiens coordonner leurs efforts, étudier et suivre les travaux de leur Fédération corporative. Il signale qu'aux élections prud'homales deux candidats seront présentés dans les deux catégories d'employés. A moins d'avis contraire, ces élections doivent avoir lieu le 7 Juin.

Villeneuve donne la parole à Bourillon, le nouveau et actif secrétaire des Employés, lequel nous brosse un rapport détaillé et précis du congrès de l'Union Régionale à La Roche-sur-Yon. Le Président le remercie vivement, puis il annonce que le Bureau de l'Union Locale a désigné les amis Bodard et Régnier pour suivre les travaux du Con-

PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emilie FERRADOU

V^o GUILMET-FERRADOU

Successeur

22, rue de la Fosse, NANTES
Téléphone 121-27

Remise de 5 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POUR GAGNER PLUS D'ARGENT

Le Guide Labor 1931 dont l'auteur a reçu la médaille de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, a permis à des milliers de personnes d'augmenter leurs ressources en effectuant chez elles des travaux divers. Ce guide contient en effet 4.000 adresses de maisons confiant à Paris et en province du travail à domicile. Brochure explicative franco contre timbre, Editions Labor, 108, La Rochelle.

grès National de la C. F. T. C., à Nantes, les 24 et 25 Mai. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'U. R. qui se tiendra le 21 Juin les délégués à ce Congrès seront désignés prochainement.

Un échange de vues très intéressant a lieu au sujet de la semaine anglaise dans les chantiers. Villeneuve donne toutes les indications utiles à ce sujet ; du reste cette question importante est à l'étude et sera reprise en temps opportun.

M. le curé de Méan, venu nous dire quelques mots d'encouragement, se retire après que le Président l'eût remercié de sa sollicitude envers nos organisations syndicales.

Avant de lever la séance, Villeneuve, tenant à associer nos syndiqués nazairiens aux Fêtes qui se déroulent à Rome en ce moment, pour commémorer le 40^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum », propose d'adresser au Souverain Pontife le télégramme suivant : « Syndicats Chrétiens célébrant Fête du Travail proclament fidélité principes Rerum Novarum ».

L'Assemblée acclame cette proposition, et la séance est levée.

Le Secrétaire de séance, A. L.

SYNDICAT DES EMPLOYES

AU SUJET DU LICENCIEMENT PAR SUITE DE CHOMAGE

Le Bureau du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, dans sa séance du 21 mai, charge son président d'intervenir à la réunion du Congrès National de la C. F. T. C., les 24 et 25 courant, sur le point très important suivant :

Un patron a-t-il le droit de licencier, pour raison de chômage les ouvriers ou employés les plus anciens de la maison, tout en conservant ceux les plus récemment entrés chez lui ?

Nous avons trouvé l'avis suivant : « L'équité demande que les plus anciens serviteurs d'une entreprise ne soient sacrifiés qu'en dernier. Ainsi l'ont compris et exprimé un certain nombre de jugements, qui ont estimé que le patron qui agissait autrement, commettait un abus de droit. Mais un arrêt du 4 juillet 1928 de la Cour de Cassation, en a décidé autrement. De ce fait, le patron reste libre en droit strict de licencier ceux de ses ouvriers ou employés qu'il désire du moment qu'il leur accorde les indemnités de préavis ».

Il y a une injustice monstrueuse dans cet arrêt de la Cour précité ; aussi le Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, tenant à prouver l'in térêt qu'il porte aux travailleurs anciens et âgés, donne mandat à son président de mettre la question à l'étude au Congrès de la C. F. T. C. au moment où se discutera le projet de loi sur le statut légal des Employés déjà déposé sur le Bureau de la Chambre.

Le 22 Mai 1931.

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 132-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel.
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928
Environ 400 pendant les années 1929 et 1930

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, rue de la Paix — NANTES

Corsets sur Mesure - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

N'achetez rien avant de visiter

7, Rue Copernic, NANTES

le DÉPOT de MEUBLES de l'ANJOU

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT

Pas d'intermédiaires - Pas de Magasins Luxueux
Vente à 30 % au-dessous des Maisons de Détail
Facilités de Paiement - Escompte au comptant de 10 %

Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et de cuivre, Literie complète

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

QUINCAILLERIE - MENAGE
Boissellerie - Vannerie

M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine

Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, boulevard Gabriel-Lauriol
NANTES

PAPIERS PEINTS - DECORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

CHEMISES SUR MESURES
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre

A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES
(près la place du Change)

Escompte de 5 % aux Syndiqués

ORNEMENTS D'EGLISE

Spécialité de Linge de Messe
Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes Dessins - Prix modérés

Mme D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet

Joseph DEHAIS
7, rue Jean-Jaurès - NANTES
Tél. 127.36 - R. C. Nantes 378
Ventes et Locations
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES



L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin - Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.
Charles HAENTJENS, vice-présid.
Jean BABIN-CHEVAYE,
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUÉLLE, *

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises sur la Loire
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goutez le Modana (Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : A. POUDAT & Co
4, rue Mercœur - Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRES

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Caumont - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & Co
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 108.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

POITIERS
SYNDICATS FEMININS

Le 23 avril, Mlle Marcelle Moreau traitait au Cercle d'Etudes une question d'actualité : « le coût de la vie ». Après la lecture et l'explication de l'Évangile par M. le chanoine Lefebvre, Mlle Moreau nous expliqua comment le coût de la vie est en relation étroite avec le taux des salaires. Elle nous montra comment le développement du machinisme a provoqué une crise économique en diminuant la main-d'œuvre et en provoquant le chômage. Une des principales causes de la vie chère est la dépréciation de notre franc ; puis elle nous expliqua comment la vie chère a de graves conséquences dans la vie privée des citoyens et même dans la vie nationale. Dans la seconde partie de sa conférence, Mlle Moreau a étudié les éléments du coût de la vie ; elle a déterminé aussi exactement que possible les dépenses d'une famille de quatre personnes. Pour terminer, notre conférencière a rappelé les initiatives heureuses ayant pour but de remédier au coût de la vie : allocations familiales, constructions d'habitation à bon marché, etc...

M. le chanoine Lefebvre repassa avec nous les divers points de la conférence et remercia au nom de toutes Mlle Moreau.

CHATELLERAULT

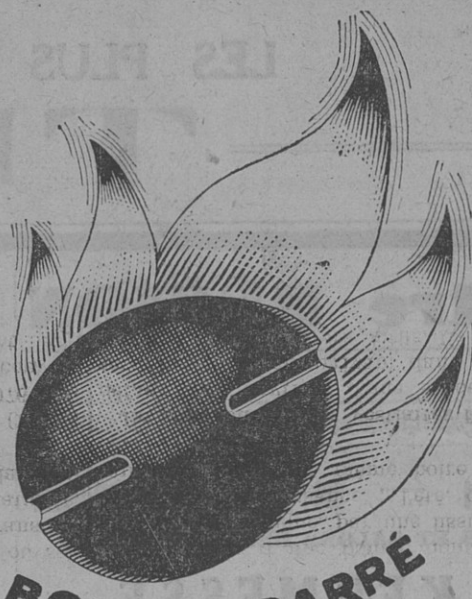
UNION LOCALE
COMMEMORATION DE L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

Ainsi que nous l'avions annoncé, nos syndicats ont organisé une réunion pour célébrer le 40^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum », en union avec les Pèlerins de la France du Travail à Rome. Cette réunion a eu lieu le 16 mai, à la salle Jeanne-d'Arc et groupa une nombreuse assistance.

Deux orateurs renommés avaient bien voulu nous apporter le concours de leur talent et de leur compétence : M. le Chanoine Lefebvre, directeur diocésain des œuvres, et M. Sabourin, avocat à Tours. Ils furent présentés par notre camarade A. Barault, président de l'Union Locale qui, en quelques mots, dégagait le sens de cette réunion.

Le premier, M. Sabourin fit l'histoire du mouvement des idées qui aboutit à la publication de « Rerum Novarum ». Après avoir rappelé l'attitude des catholiques sociaux de cette époque, cherchant à faire prévaloir la doctrine évangélique en face des abus du libéralisme économique et des dangers du socialisme, il montra comment Léon XIII se décida à faire entendre la voix de l'Église dans la mêlée économique et sociale. Et ce fut la publication de l'Encyclique qui accueillit partout comme la parole de salut. L'orateur fit ressortir ensuite les répercussions de l'acte de

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT



AUX 2 EXTRÉMITÉS

Léon XIII dans l'ordre intellectuel, législatif et social. Il montra notamment que la plupart des réformes sociales accomplies durant les quarante dernières années furent préconisées dans l'Encyclique et que les stipulations du Traité de Versailles, dans sa partie sociale, reproduisent presque textuellement les recommandations de Léon XIII. Enfin, il rappela l'action bienfaisante des nombreuses institutions issues de l'esprit de « Rerum Novarum » : Cercles d'études, Secrétariats sociaux, Syndicats Chrétiens. Sa péroraison fut saluée par les applaudissements nourris de l'auditoire qui a su apprécier son éloquentes paroles.

M. le Chanoine Lefebvre avait assuré la tâche difficile de développer les principes posés par l'Encyclique. Il le fit avec clarté et précision, dégagant les idées principales qui ressortent de l'étude de ce document : réfutation du socialisme, affirmation du droit de propriété, nécessité de la collaboration et de l'union des classes, devoirs des ouvriers et des patrons les uns envers les autres, nécessité de l'intervention de l'Etat, détermination des justes conditions de travail notamment du juste salaire, organisation des associations professionnelles et des initiatives de prévoyance pour l'amélioration du sort des travailleurs.

En terminant, l'orateur fit appel aux assistants pour que tous mettent en pratique la doctrine contenue dans l'encyclique et la répandent autour d'eux, afin que règnent plus de justice et de charité. Entre les deux conférences, une

Le lendemain, dimanche 17 mai, à 8 heures, en l'Église Saint-Jean l'Évangéliste, M. le Chanoine Lefebvre célébra la messe demandée par nos syndicats. Au cours de cette cérémonie, qui fut réhaussée d'une fort belle partie musicale, M. l'Abbé Pihour, dans une allocution bien sentie, parla de l'esprit de justice et de charité qui doit animer nos groupements et nous exhorta à poursuivre notre tâche en toute confiance.

PLACEMENT
Plusieurs maisons nous demandent de jeunes employés de bureau. S'adresser à la Permanence.

ACTIONNARIAT
Notre camarade L. Roy, secrétaire du Syndicat des Cheminots, a assisté à la dernière Assemblée Générale des actionnaires de la Compagnie d'Orléans, en qualité de représentant du syndicat, les sommes versées par les membres de ce dernier à l'actionnariat syndical ayant permis l'acquisition de plus de 20 actions de la Compagnie.

Nous sommes heureux de féliciter nos amis cheminots de cette réalisation qui fait honneur à leur esprit d'épargne et à leur sens social.

LES MESSAGES DES JEUNES

SIMPLE HISTOIRE

C'était par un beau temps d'été, le ciel était pur et le soleil daignait jeter son chaud regard sur nous.

Il était 3 heures, peut-être, un samedi, jour de la semaine préféré par beaucoup.

Assise au fond de notre jardin, à l'ombre de jeunes arbres, mon ouvrage posé sur mes genoux, je goûtais, un instant, le plaisir du farniente.

Machinalement, mes yeux se posèrent, une minute, sur le sol brûlant et je vis une chose étrange. Une fourmi, deux fourmis, trois fourmis, puis d'autres marchaient processionnellement vers un point que je ne distinguais pas.

Prise d'un vif désir de savoir où elles allaient ainsi, je me levais et doucement je me baissais vers la terre.

L'une après l'autre, elles disparurent subitement dans un trou minuscule. J'allais me relever lorsque mon regard découvrit, non loin de là, une toute petite chose brune qui s'agitait imperceptiblement.

C'était une toute petite fourmi qui traînait péniblement un fardeau énorme, pour elle naturellement, composé de paille et d'un petit insecte.

La malheureuse n'en pouvait plus et allait abandonner certainement son merveilleux butin, lorsqu'une de ses sœurs vint providentiellement lui apporter l'aide nécessaire. Alors le travail devint plus facile et je pris plaisir à les regarder toutes deux trotinant, ainsi chargées, vers leur demeure.

Je me relevais enfin, toute songeuse. « L'Union fait la force », dit-on, et je méditais, quelques instants, sur cette pensée.

Et je songeais aux hommes qui, bien souvent, n'ont pas la charité de soulager le prochain d'un lourd fardeau, alors que, sous leurs yeux, des petits insectes, des bêtes minuscules, leur donnent un tel exemple.

Et ma pensée allait vers les Hermines qui, bien souvent, pourraient également apporter une aide, sinon matérielle, du moins morale, à leurs compagnes de travail.

Si vous saviez comme c'est bon de recevoir l'aumône d'un sourire qui éclaire un peu le ciel si sombre, parfois, de notre âme et combien il est encore plus doux de le donner, ce sourire.

Ah ! comme on a alors la fierté de ce coup d'épaule qui redresse en un instant le véhicule prêt à verser et comme on réalise l'ordre divin : « Aimez-vous les uns les autres ».

JEANNE RICORDEL.

UN DOULOUREUX PROBLEME

La santé des adolescents salariés

C'est un angoissant problème pour les jeunes travailleurs que celui de l'hygiène des ateliers se pose, chaque année, à propos des apprentis de 12 à 14 ans, contraints de travailler au moment où la période normale de l'enfance n'est pas encore terminée.

Sans préparation — sans « entraînement » disent les sportifs — on les soumet à des fatigues corporelles qui influent considérablement sur la santé. Déjà meurtris par les misères de leur vie d'enfants pauvres, de gosses d'ouvriers mal logés et péniblement élevés, ils sont sans défense contre le surmenage ou les maladies, s'ils ne trouvent pas au travail les conditions d'hygiène indispensables.

Même confortable, l'usine n'est pas un endroit favorable au développement des adolescents. Lorsqu'elle est insalubre, elle ajoute à la peine inévitable du métier l'influence nocive de travaux malsains.

DES CHIFFRES DES STATISTIQUES

D'après les récentes enquêtes menées sous le patronage du Bureau International du Travail (B.I.T.)...

« Les médecins ont généralement constaté que les enfants quittent trop tôt (12-14 ans) l'école pour l'usine et cela, surtout dans les centres industriels où ces enfants sont physiquement si inférieurs à la moyenne qu'ils devraient attendre un an ou deux avant de commencer tout travail quelconque ».

Le salaire du père — même si l'on y joint celui de la mère — ne suffit pas pour assurer le pain quotidien ; il faut que le gosse gagne sa vie le plus tôt possible.

Entré à l'atelier à l'époque où son organisme se prépare à une transformation et évalue vers la maturité, l'influence du travail retarde la marche de la croissance.

Des experts américains (1925), ayant examiné en usine 2.076 enfants de 14 à 17 ans, ont découvert que 225 seulement pouvaient être considérés comme « en bon état » ; 640 présentaient au moins un défaut, 645 en présentaient deux, 374 trois, 135 de quatre à six.

Les apprentis de Munich ont fait l'objet de recherches précises. Chez les boulangers, bouchers, serruriers, tailleurs, forgerons, on a relevé un nombre important de maladies et d'anomalies attribuables au travail.

LES CAUSES SOCIALES

Bien d'autres statistiques montreraient combien sont meurtriers pour les apprentis insuffisamment développés les efforts exigés par le travail en

atelier. Il est évident qu'il faut rechercher la première cause de cet état de choses dans les conditions générales de la vie ouvrière. Les salaires de famine, la mauvaise nourriture, le travail de la mère qui entrave toute éducation vraiment saine, tout cela constitue les données sociales du problème de l'hygiène au travail. Les apprentis arrivent à l'usine déjà marqués par l'anémie, et portant dans leur pauvre corps les marques de la misère ou des privations.

LE MANQUE D'HYGIÈNE AU TRAVAIL

Le manque d'hygiène dans les ateliers vient aggraver l'effet de ces causes sociales. Le surmenage, dû à l'accélération exagérée du rythme de production, ruine la santé des jeunes ouvriers. Il y a d'autres responsables. En voici quelques-uns :

MAUVAISE ORGANISATION DES ATELIERS

Dans un atelier d'apprenti, loin de prendre des mesures contre les vapeurs de la teinture, le patron a fait abattre tous les murs intérieurs qui protègent les autres ouvriers. De ce fait, au lieu d'une cinquantaine d'ouvriers indispenses, c'est maintenant l'usine complète, soit 200 ouvriers.

TRAVAUX MALSAINS

Les salles d'apprentis, les peignages, certaines salles des usines K... les chaufferies sont dans des conditions d'hygiène tout à fait défavorables pour les jeunes ouvriers — manque d'air, air surchauffé et malsain, odeurs désagréables et nuisibles pour leur santé ; tout cela anémie le jeune travailleur qui devient triste et morne.

ABSENCE D'INSTALLATIONS SANITAIRES

Un jocosité cite le cas de son usine à Lannoy. Il n'y a que deux lavabos, d'ailleurs sans eau ; les ouvriers ont alors recours à une pompe dont la tige communique, par une fissure, avec la fosse d'aisance ; l'été, certains ouvriers vont même boire de cette eau.

Le plus souvent, les vestiaires sont déficients. Les ouvriers d'une fonderie se déshabillent en arrivant dans l'usine, au milieu de leurs outils. Ils accrochent leurs vêtements à un clou posé dans le mur. Tout est exposé à la poussière noire de fonderie — poussière qu'ils amènent ainsi chez eux.

L'ACTION DES JEUNES OUVRIERS

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la maladie fasse de tels ravages parmi les jeunes ouvriers. Comment leurs corps peuvent-ils se développer dans l'atmosphère viciée des ateliers et comment peut-on se protéger effectivement des épidémies ?

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE.
Maison se recommandant par la qualité de ses articles

5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE
L. TROUVÉ

Répare les Chaussures de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marine
NANTES

L. LÉVÊQUE

13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES — Téléphone 129.18

MACHINES A COUDRE
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »
NEUF ET OCCASION

Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques

Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHÉ
Paris-Vêtements

22, rue du Marchix - NANTES
Même Maison : 20, boulevard de la Liberté, à Chantenay.

CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS

Sports et Ville
Prix de Fabrique
Spécialité de Vêtements de Travail
Cheminerie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises kaki et bleues... 10 fr.
F Pantalons rayures, 15, 19 25 et... 29 »
Grand choix de Casquettes depuis... 10 »
Bleus de travail, depuis... 14 »
Imperméables paracuir... 95 »
Complets sport, depuis... 75 »
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET

2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les Bons de l'Union Economique.

Il n'est pas jusqu'à la santé qui ne soit atteinte : « la malpropreté, l'absence de confortabilité incite au dégoût et à la grossièreté. Les jeunes perdent vite le sens de leur dignité ».

UNE EDUCATION A FAIRE

« Il y a donc une éducation d'hygiène ouvrière qui s'impose, parce qu'elle pourra combattre toutes les influences qui attaquent les travailleurs mal avertis des précautions à prendre et des moyens à employer ».

Il s'agit, en premier lieu, de faire connaître aux jeunes les règles essentielles de propreté et les graves conséquences résultant de leur application. Trop souvent, en effet, dans les usines, des ouvriers s'amuse à salir ou à détruire les installations sanitaires mises à leur disposition.

D'autre part, plusieurs comités ont pris l'initiative de causeries sur l'hygiène personnelle et professionnelle. Une section jocosité peut très facilement aider à la formation hygiénique des jocosités, en faisant de temps à autre, passer simplement un conférencier expert en la matière. Très simplement et en se mettant à la portée de tous, celui-ci fait une causerie sur l'hygiène et les soins nécessaires pour conserver la santé.

L'APPLICATION DES LOIS DU TRAVAIL

La J. O. C. a un rôle immense à jouer en tant qu'organisation ouvrière. Par ses réclamations de ses militants, par ses interventions — en collaboration avec les syndicats de la C. F. T. C. — auprès des inspecteurs du travail, elle veillera d'une façon spéciale à l'application des lois protégeant les apprentis et les adolescents.

Il ne faut pas oublier toutefois que la santé ouvrière n'est pas seulement dépendante des conditions de travail. Si nous voulons que tous les travailleurs aient des « âmes saines dans des corps sains », il nous faut mener la campagne pour l'hygiène des ateliers, de concert avec la lutte contre le taudis, le travail de la femme et les salaires de famine.

C'est toute la vie ouvrière que nous voulons renouveler afin de la rendre plus belle et plus saine.
(La Jeunesse Ouvrière).
On a trois ou quatre fois dans sa vie l'occasion d'être brave, et tous les jours celle de ne pas être lâche.
RENÉ BAZIN.

ENTREPRISE GENERALE
Peinture - Vitrerie
Papiers peints
Glaces et Miroiterie
Tentures
Installations complètes pour tous genres de Commerces
P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard - NANTES
Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE
Maison BENAUD
76, rue St-Clement - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

ANCELIN

Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN

Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET

2, RUE BON-SECOURS - NANTES

LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les Bons de l'Union Economique.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger

25% d'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCS LA NOTICE EXPLICATIVE :
Ecrire à M. PINARD & FILS, 21^e RUE RICHER - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Entreprise Générale de Menuiserie

Ancienne Maison JAHIER
GOURAUD ET Co, Srs
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

UN CATHOLIQUE NE PEUT PAS ETRE UN INDIVIDUALISTE.
Mgr PETIT DE JULLEVILLE.

N'achetez rien avant de visiter
7, rue Copernic - NANTES
LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU
Vente directe de la fabrique au client
TOUS LES MEUBLES ET LITERIE

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
1^{er} opérateur de Banque et de Bourse